

AVIS

RUR.20.182.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de l'asbl Natagora concernant le dérangement intentionnel (au niveau de la réserve naturelle de Modave) d'individus de différents groupes d'espèces (lépidoptères-hétérocères, insectes pollinisateurs et micromammifères) dans le cadre d'une étude d'incidences et d'impacts de l'éclairage extérieur sur notre environnement en province de Liège et du Luxembourg (Projet Interreg Smart Light)

Avis adopté le 2/07/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 19/06/2020 (copie avancée par mail)
Références : DNF/DNEV/JPB/SLA/Sorties 2020 : 9610 (dossier n°2020-RS-25)

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Consultation électronique menée du 25/06/2020 au 02/07/2020

AVIS

Après consultation des membres par voie électronique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, tout comme il l'a fait le 6 mars 2020 pour une demande identique portant sur 3 autres sites protégés.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »